

Département d'Eure-et-Loir
Arrondissement de CHARTRES
Canton n°10 - EPERNON
Commune de
MEVOISINS

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 9 juin 2017

- Président : M. BELLANGER Christian, Maire
- Présents : M. ROSSIGNOL Patrick, Mme PERROCHON-LEAL Annie, Mme PORCHER Odile,
Mme GRONBORG Ann M. ROY Michel, M. LE BERRE Laurent, Mme GOURY Catherine,
M. GAUDISSERT Olivier, M. DAENINCK Yvon, Mme PAYRAT Jeannine formant la majorité
des membres en exercice.
- Absents excusés : M. CANAUD Michel (procuration à M. BELLANGER)
M. MARGUERIN Stéphane
M. MARIGAULT Franck
Mme DA CRUZ-MANGEOT (procuration à M. GAUDISSERT)
-

1) ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Madame PERROCHON-LEAL Annie est élue secrétaire de séance.

2) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 31 MARS 2017

Le procès-verbal de la séance du 31 mars 2017 est adopté par l'ensemble des membres du conseil municipal.

3) REVISION DU PLU : AVIS SUR LE PADD

Le cabinet En Perspective soumet au Conseil Municipal les orientations générales du PADD, synthèse des travaux de la commission d'urbanisme.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ces orientations et rappelle que, depuis le 1^{er} janvier 2017, la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Ile de France a la compétence PLU, de ce fait, ces orientations seront soumises au Conseil Communautaire de juillet 2017.

Vu le Code de l'Urbanisme,
Vu la délibération du conseil municipal du 13/12/2013 approuvant le Plan Local d'Urbanisme,
Vu la délibération du conseil municipal du 01/07/2016 prescrivant la révision du Plan Local d'Urbanisme,
Vu la délibération du conseil municipal du 21/12/2016 précisant les modalités de concertation,

Le Conseil Municipal donne un avis favorable au PADD de la révision du PLU et charge Monsieur le Maire de transmettre cet avis à la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Ile de France qui prendra la délibération sur ce sujet.

4) IMPLANTATION D'UNE ANTENNE DE TELEPHONIE MOBILE ORANGE

Monsieur le Maire rappelle que, lors de la réunion de conseil municipal du 31 mars 2017, un projet d'implantation d'une antenne permettant la diffusion de la 4G par l'opérateur Orange a été présenté.

Monsieur le Maire apporte les réponses aux questions posées lors de cette réunion :

- La future antenne émettra t'elle en haute ou basse fréquence ?
Réponse de l'opérateur: émission en basse fréquence
- Est-il possible d'utiliser le mat de l'antenne située à Saint-Piat au lieu de d'en créer une autre ?
Réponse de l'opérateur : l'émetteur a une couverture de 2 kms environ autour du relais, l'antenne de Saint-Piat ne peut donc pas être utilisée n'assurant pas une couverture suffisante
- La future antenne peut elle être camouflée ?
Réponse de l'opérateur : le pylône peut être peint en vert ou marron afin qu'il se confonde avec les arbres.
- Quelle est la redevance reçue des villages voisins pour les antennes environnantes :
Réponse de l'opérateur : comme pour les villages voisins, il propose un loyer annuel est de 2800€.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur l'implantation de cette antenne.

Après en avoir délibéré moins une voix contre (pouvoir de Madame Sabine DA CRUZ-MANGEOT à Monsieur Olivier GAUDISSERT) et une abstention (Monsieur Laurent LE BERRE), le Conseil Municipal accepte l'installation de cette antenne.

5) SUBVENTION RECUE AU TITRE DU FONDS DEPARTEMENTAL DE PEREQUATION A REVERSER AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE DE SAINT-PIAT

Monsieur le Maire rappelle qu'une enveloppe annuelle au titre du Fonds Départemental de Péréquation est dédiée à chaque commune pour les investissements de cette dernière.

Compte-tenu des opérations d'enfouissement de l'éclairage public, la commune de Mévoisins se trouve limitée dans ses capacités d'investissements et n'a pas consommé la totalité des sommes pouvant lui être attribuées, soit 24 500 €.

Cependant elle a possibilité d'en faire profiter le Syndicat Intercommunal pour le regroupement pédagogique de Saint-Piat sur le montant de ses investissements au prorata du nombre d'enfants scolarisés au RPI.

Par notification en date du 9 mai 2017, le Conseil Départemental nous a informé avoir accordé une subvention de 3816 € sur les investissements engagés par le Syndicat durant l'année 2016 sous réserve que la commune s'engage à reverser cette dite somme au syndicat.

Monsieur le Maire précise que cette subvention permettra d'éviter une augmentation de la participation financière des communes aux charges de fonctionnement du syndicat.

Il demande au conseil municipal de se prononcer sur le reversement de cette somme au Syndicat Intercommunal pour le regroupement pédagogique de Saint-Piat.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de reverser cette somme au Syndicat Intercommunal pour le regroupement pédagogique de Saint-Piat.

Une copie de cette délibération sera transmise à Monsieur le Président du Conseil Départemental.

6) COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

Le conseil municipal entend le compte rendu des commissions

7) QUESTIONS DIVERSES

Réforme des rythmes scolaires :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un projet de décret relatif aux rythmes scolaires propose la possibilité de repasser à la semaine de quatre jours. Il demande l'avis du conseil municipal sur ce sujet. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, est favorable au retour à la semaine de quatre jours et souhaite que cette application soit différée à la rentrée scolaire 2018.

Elections législatives :

Madame Annie PERROCHON-LEAL, adjointe en charge des élections, a constaté le peu de participants parmi les conseillers municipaux à la constitution des bureaux de vote. Monsieur le Maire tient à rappeler que la fonction d'assesseur fait partie des fonctions qui sont dévolues aux conseillers municipaux au sens de l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23H05

Pour extrait,
En mairie, le 12 juin 2017

Le Maire,



Christian BELLANGER